

Membres du Conseil d'Administration 2025 : Cyrille MIONNET (Président), Nicolas CHAPUIS (Vice-Président), Manon FARCÉ (Secrétaire), Florent RAFFIN (Secrétaire-Adjoint), Alexia ZAKAROFF-GIRARD (Trésorière), Clémence GRANIER, Fatima-Ezzahra L'FAQIHI-OLIVE, Aïda MEGHRAOUI, Clément TRUNET

BOURSE AFC_CYTO_ISAC 2026 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION

1. OBJECTIFS

Dans le cadre de la valorisation des échanges scientifiques internationaux, l'AFC propose des bourses AFC_CYTO_ISAC pour permettre à des membres de l'AFC de participer au congrès annuel CYTO de la Société Internationale de Cytométrie (ISAC). Ces bourses permettent de financer les frais d'inscription au congrès CYTO au tarif "early booking". En 2026, 4 bourses seront attribuées.

Ces bourses ont pour objectif de :

- Promouvoir la visibilité internationale de l'AFC.
- Favoriser les échanges et collaborations avec des scientifiques internationaux de haut niveau.
- Permettre aux adhérent.es de l'AFC de découvrir les dernières avancées technologiques en cytométrie.

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les bourses AFC_CYTO_ISAC sont accessibles à tous les membres de l'AFC :

- A jour de leur cotisation pour l'année N-1 et l'année N (celle du congrès).
- Quel que soit leur organisme de rattachement et leur statut professionnel.
- Ayant un résumé accepté par l'ISAC.

Le/la candidat.e atteste sur l'honneur de pas avoir obtenu d'autre financement pour la participation au congrès CYTO.

4. CANDIDATURE

Appel à candidatures : xx novembre 2025

Clôture des candidatures : 31 janvier 2026

Évaluation des dossiers par le Conseil d'Administration (CA) : mi-février 2026

Le formulaire de demande est téléchargeable en ligne sur le site internet de l'AFC. Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse mail de secrétariat de l'AFC : contact@afcytometrie.fr

5. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les membres du CA se réservent le droit de demander des informations complémentaires concernant les demandes reçues. La recevabilité des dossiers et l'attribution de la bourse sont décidées par vote à la majorité des membres du CA.

Les résultats seront communiqués avant la mi-mars 2026, après la réunion du CA, au bénéficiaire et à son responsable, sous réserve de l'obtention rapide des informations complémentaires éventuelles.

Pour finaliser la validation de la bourse, le/la lauréat.e devra transmettre la preuve d'acceptation du résumé par l'ISAC à l'adresse contact@afcytometrie.fr



ASSOCIATION FRANÇAISE DE CYTOMÉTRIE

Association loi 1901 - N° SIRET : 399 911 031 00058 - Code APE : 7219Z

Membres du Conseil d'Administration 2025 : Cyrille MIONNET (Président), Nicolas CHAPUIS (Vice-Président), Manon FARCÉ (Secrétaire), Florent RAFFIN (Secrétaire-Adjoint), Alexia ZAKAROFF-GIRARD (Trésorière), Clémence GRANIER, Fatima-Ezzahra L'FAQIHI-OLIVE, Aïda MEGHRAOUI, Clément TRUNET

6. MONTANT DE LA BOURSE ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le montant de la bourse correspond au coût d'inscription au tarif "early booking" du congrès CYTO pour l'année concernée. Le remboursement des frais sera effectué au retour du congrès, après envoi à l'adresse contact@afcytometrie.fr :

- Des justificatifs originaux des frais engagés,
- D'un rapport relatant le déroulement du congrès, **dans un délai de 2 mois après le retour du congrès.**

En cas de non-respect de ce délai, les membres du CA de l'AFC se réservent le droit d'annuler la bourse.

Le rapport devra :

- (1) Présenter un retour d'expérience personnel sur le congrès en décrivant ce que l'environnement de l'ISAC lui aura apporté.
- (2) Choisir un thème qu'il jugera pertinent à décrire, parmi ceux abordés lors du congrès, afin d'en faire profiter la communauté de l'AFC.

Ce rapport sera publié sur le site internet de l'AFC, dans l'espace réservé aux adhérent.es.

Le conseil d'administration de l'AFC s'assurera de la bonne conformité des pièces justificatives qui lui seront fournies.